



Séparation sans passer par un avocat ?

Par **FRANCE83**, le **12/04/2014 à 14:14**

Bonjour .rnJ'aimerais me séparer de mon époux pour différentes raisons . Puis -je le faire sans passer par un avocat ?rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **cocotte1003**, le **12/04/2014 à 19:42**

Bonjour, si vous êtes marié c'est impossible de divorce sans avocat, cordialement

Par **FRANCE83**, le **13/04/2014 à 10:29**

Merci de votre réponse . rnMais je ne veux pas ""divorcer"" seulement quitter le domicile conjugal , faire une séparation de ""faits" !! est-ce possible sans passer par un avocat ?

Par **Marion2**, le **13/04/2014 à 19:44**

Bonjour,rnrnNon, il vous faut l'accord du JAF.rnrnCdt

Par **aguesseau**, le **14/04/2014 à 17:00**

bjr,rnsi c'est une simple séparation de fait c'est à dire uniquement caractérisée par l'absence de vie commune, nul besoin d'autorisation car elle n'a aucune valeur juridique.rnmais c'est une situation à éviter car la communauté existe toujours ainsi que les droits et obligations liés au mariage.rnet après 2 ans de séparation, un époux pourra demander et obtenir le divorce pour altération définitive du lien conjugal.rncdt